

ACCORD DE RESERVATION D UNE LOCATION D'UN CHALET

Présentation des locations sur internet :

<http://www.campingfougeraie.com>

A renvoyer à : HPA ETANG DE LA FOUGERAIE Nathalie MICHELIN 58120 ST LEGER DE FOUGERET

Madame MICHELIN Nathalie, gestionnaire du Camping Etang de la Fougeraie, s'engage à mettre un chalet à la disposition de Monsieur ou Madame :

NOM ET PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTALE, VILLE : _____

Cet accord a valeur de contrat et engage les 2 parties. Il est établi en 2 exemplaires. Le réservataire remplit les 2 exemplaires, les signe et les retourne, accompagnés du règlement correspondant aux arrhes au gestionnaire qui lui renvoie un des deux exemplaires après l'avoir également signé.

La réservation, chalet commence le2007 après 15 heures

pour une période se terminant le 2007 avant 10 heures

La réservation concerne : personnes au total (dont..... Enfants de moins de 16 ans)

Soit Euros **pour la période indiquée, compris** : Location du chalet avec sanitaires, séjour pour 5 personnes, vaisselle, couettes, oreillers, gaz, électricité,

En supplément : - la taxe de séjour communale (facturée à part) par nuitée 0.20€ par adulte et 0.10€ par enfant de 7 à 16 ans.

1 animal vacciné et tatoué : 1.50 €/nuit

Pas de drap mais possibilité de location (uniquement sur réservation)

5 €/semaine par petit lit 8€/semaine par grand lit

La location ne deviendra effective qu'après réception de la somme de€ d'arrhes(uniquement sur la location)

Les arrhes seront déduites sur la facture de votre séjour et correspondent à 30% du séjour.

Le solde, € + les taxes + animal + location de draps, soit€ sera réglé à votre arrivée

Le client doit à son arrivée se présenter à l'accueil du complexe touristique avec sa confirmation de réservation, régler le solde de son séjour et une caution de **300 euros**

Les principaux modes de paiements acceptés sont : Carte bancaire Visa, Master Card, chèque bancaire, Espèces, Chèque Vacances

L'inventaire doit être contrôlé et le client est tenu de signaler le jour même toute anomalie. Le nettoyage de la location est à la charge du client si il n'est pas effectué lors du départ une somme forfaitaire de **30 euros** sera facturée.

Si la location n'est pas occupée par le réservataire à la période prévue pour quelque cause que ce soit, le gestionnaire conservera les arrhes et établira normalement la facture du séjour qui sera envoyée au réservataire par courrier avec un délai de paiement de quinze jours.

Les arrhes pourront être remboursées en cas de dédit (pour l'une ou l'autre des parties) communiqué au moins deux mois avant la date du début du séjour.

Les réservations commencent dès le mois de janvier de l'année en cours.

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRES LE/....../2007 (Joint à ce contrat : courrier de présentation du camping et de la location)

LE RESERVATAIRE (signature)

LES GESTIONNAIRES